

La Commission permanente du 2 novembre placée sous le signe de la transition écologique et de l'insertion

La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 2 novembre 2020 en visioconférence. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises concernant la transition écologique et l'insertion.

Angers Loire Métropole poursuit sa politique de transition écologique avec l'adoption de plusieurs décisions

Angers Loire Métropole subventionne l'achat de vélos électriques pour un montant de 29 105 €

Angers Loire Métropole souhaite encourager l'achat de vélos à assistance électrique dans le cadre du déploiement du plan vélo. Pour bénéficier d'une subvention, certaines conditions doivent être remplies : être domicilié sur le territoire d'Angers Loire Métropole, avoir déposé un dossier de demande de participation financière et fournir la facture d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la date du courrier d'accord de la subvention. Le montant de la subvention est fixé à 25 % du prix d'achat TTC du vélo, plafonnée à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo. Une seule subvention est accordée par foyer.

143 dossiers sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 29 105 €.

Depuis son lancement le 17 juin 2019, cette aide a été attribuée à 2 227 foyers pour un montant total de 436 367 €.

La collectivité octroie 5 000 € de subvention à l'association Unis Cité

Le projet Anti-gaspi proposé par l'association Unis Cité répond aux objectifs du Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC) et s'inscrit dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, une des priorités des programmes d'actions de la collectivité.

Pour l'année 2020-2021, le projet est renouvelé dans 3 écoles et 3 accueils de loisirs de la Ville d'Angers, en partenariat avec Papillote et Compagnie et la Ville d'Angers. Angers Loire Métropole attribue une subvention d'un montant total de 5 000 € en soutien au projet Anti-gaspi.

Angers Loire Métropole sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Implantée sur la commune de Feneu, la reconstruction et l'extension de la station de dépollution sont devenues nécessaires d'après les conclusions du schéma directeur d'assainissement. Le montant prévisionnel des travaux de la future station de dépollution d'une capacité de 1 950 équivalents habitants, est estimé à 1,2 M€ HT. Angers Loire Métropole souhaite solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB). Le 11^e programme 2019-2024 défini par l'AELB fixe le niveau d'aide possible à 30 % du montant retenu des projets de reconstruction de stations d'épuration classées prioritaires.

Angers Loire Métropole internalise l'activité de l'agence locale de l'Énergie et du climat

Afin de mettre en place les projets de rénovation énergétique des logements porté par l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) au travers de la plateforme appelée « Mieux chez moi », Angers Loire Métropole décide d'internaliser dans ses services les différentes missions réalisées par l'ALEC. Cette

internalisation qui inclut la reprise des agents exerçant actuellement ces missions à l'ALEC sera effective à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le thème de l'insertion a également été abordé

La Communauté urbaine accorde une subvention de 12 000 € à l'association Jardin de Cocagne angevin

L'association Jardin de Cocagne angevin apporte des réponses aux problématiques sociales, économiques et d'exclusion par la mise en situation de travail des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Un des moyens mis en œuvre consiste à concevoir, produire et distribuer des filets solidaires à destination des publics en situation de pauvreté et de précarité.

Afin de soutenir l'activité de l'association et de participer aux frais de fonctionnement de la plateforme de tri nécessaire à la réalisation des filets solidaires, la collectivité octroie une subvention exceptionnelle de 12 000 €, répartie comme suit :

- 8 000 € au titre de sa politique d'insertion professionnelle ;
- 4 000 € au titre du Projet alimentaire territorial (PAT).

28 300 € attribués à la Mission locale angevine pour des travaux d'aménagements

Depuis le 3 juin 2020, les 3 sites de la Mission locale angevine sont regroupés au sein d'une unique localisation implantée au centre Pierre-Cointreau, 132, avenue de Lattre-de-Tassigny, à Angers. Ce lieu unique assure des synergies renforcées avec le monde de la formation des jeunes, et notamment avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI). Angers Loire Métropole participe aux travaux d'aménagements de cette nouvelle implantation, à hauteur de 28 300 € sur un montant total de 115 000 €.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM : <http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>